

ENGAGEMENT D'OTTAWA

Conférence internationale de parlementaires, 2002, sur l'application du Programme d'action de la CIPD

Engagement d'Ottawa

Nous, Parlementaires du monde entier, venons à Ottawa pour réaffirmer notre engagement envers le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et pour nous engager à agir afin de faire progresser la mise en oeuvre du Programme d'action et des principales mesures identifiées dans l'examen mené cinq ans après.

Nous réaffirmons en outre notre engagement envers le développement durable et ses trois piliers : croissance économique, progrès social et protection de l'environnement.

Nous reconnaissons et acceptons notre rôle crucial, sur les plans tant individuel que collectif, en tant que pont entre le peuple et le gouvernement - comme avocats pour les droits et les besoins du peuple, comme législateurs chargés de faire des lois pour protéger ces droits, et comme responsables chargés de mobiliser les ressources et de créer l'environnement propice nécessaire pour répondre à ces besoins.

Nous reconnaissons et acceptons en outre le fait que la population est un problème transversal qui a un impact sur tous les autres problèmes de développement et qui occupe donc une place centrale dans la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, en particulier ceux qui visent à éliminer la pauvreté et la faim; à améliorer la santé maternelle, y compris les efforts menés pour lutter contre l'avortement pratiqué dans des conditions dangereuses et pour promouvoir la santé et les droits en matière de reproduction et de sexualité; combattre le VIH/sida; assurer l'enseignement primaire universel; et promouvoir l'égalité entre les sexes et l'affranchissement des femmes.

Nous reconnaissons en outre les faits suivants :

- Il manque 34 % des fonds nécessaires pour atteindre le chiffre mondial convenu de ressources pour 2000, qui est de 17 milliards de dollars pour les programmes de population et de santé en matière de reproduction - 24 % sur le plan des ressources intérieures et environ 55 % sur celui des ressources extérieures.
- La moitié de la population mondiale vit avec moins de 2 dollars par jour; 1,2 milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour. Plus de la moitié sont des femmes.
- L'instabilité politique fait obstacle à l'élimination de la pauvreté et au développement durable.

Dans le monde entier, quelque 840 millions de personnes souffrent de malnutrition; des millions d'entre elles, dont 6 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans, meurent chaque année des effets de la faim et de la malnutrition chroniques.

On compte actuellement environ 40 millions de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays, dont beaucoup n'ont pas accès aux services de santé en matière de reproduction.

En 2000, 508 millions de personnes vivaient dans des pays en situation de stress hydrique; en 2025, ce sera le cas de 3 milliards.

On compte un milliard d'adolescents qui ont atteint ou sont sur le point d'atteindre la période procréatrice de leur vie et dont beaucoup n'ont pas accès à l'éducation et aux services de santé en matière de reproduction.

Chaque année, plus de 500 000 femmes meurent durant la grossesse et l'accouchement; 7 millions de plus souffrent d'infections ou de lésions.

Dans le monde entier, 350 millions de femmes n'ont pas encore obtenu accès à un éventail de moyens de contraception sans danger et efficaces; chaque année, près de 175 millions de grossesses ne sont pas désirées ou se placent à un moment inopportun.

Dans le monde entier, les besoins de millions de femmes sur le plan de la planification familiale et de la santé en matière de reproduction ont été ignorés, notamment dans des pays comme l'Afghanistan, où les femmes ont été contraintes durant des décennies de pâtir de la non-satisfaction de ces besoins.

Près de 40 millions d'avortements sont pratiqués chaque année, souvent dans des conditions dangereuses. Environ 78 000 femmes, soit 227 par jour, meurent chaque année à la suite d'interruptions de grossesse pratiquées dans des conditions dangereuses.

- En 2001, 5 millions de personnes sont devenues séropositives, dont 800 000 étaient des enfants; 3 millions de personnes sont mortes du sida la même année.
- On compte 13,4 millions d'orphelins du sida, dont beaucoup ont la charge d'un foyer.
- Près de la moitié de tous les nouveaux cas d'infection frappent des jeunes âgés de 15 à 24 ans et les jeunes filles sont particulièrement exposées.

On compte 40 millions de personnes atteintes du VIH/sida; 28,5 millions d'entre elles vivent en Afrique.

Le nombre des préservatifs nécessaires pour offrir une protection contre le VIH/sida est inférieur chaque année de 8 milliards aux besoins.

En 2050, le nombre de personnes âgées de 60 ans au moins passera de 600 millions à près de 2 milliards et leur proportion dans la population doublera, passant de 10 % à 21 %; beaucoup d'entre elles vivront dans la pauvreté et auront besoin de l'aide des pouvoirs publics pour obtenir des services sociaux et de santé.

Appel à l'action

Nous, Parlementaires réunis à Ottawa, nous engageons à prendre les mesures suivantes et lançons un appel aux Parlementaires, partout dans le monde, pour qu'ils s'y engagent aussi :

- Faire tout le possible pour affecter jusqu'à 5 à 10 % des budgets nationaux de développement aux programmes de population et de santé en matière de reproduction.
- Faire tout le possible pour atteindre l'objectif convenu d'affecter à l'aide publique au développement (APD) 0,7 % du PNB et n'épargner aucun effort pour mobiliser le montant estimatif convenu de ressources financières indispensables à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD.
- Donner un rang élevé de priorité à l'accès universel aux services et produits de santé en matière de reproduction dans le cadre des politiques nationales de santé et de réduction de la pauvreté, sur le plan tant des allocations budgétaires que des activités de programme.

- Formuler et mettre en oeuvre les politiques et fournir les moyens de financement nécessaires pour offrir aux réfugiés et aux personnes déplacées les soins voulus sur le plan de la santé en matière de reproduction et de sexualité.
- Promulguer, faire connaître et imposer des lois et politiques de nature à promouvoir et protéger les droits fondamentaux des fillettes et des jeunes femmes, à assurer l'accès égal et la pleine participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux, et à éliminer toutes les formes de violence, de coercition et de discrimination contre les femmes, y compris diverses formes de pratiques traditionnelles, culturelles et religieuses qui leur sont nuisibles.
- Faire disparaître tous les écarts et inégalités entre les sexes dans l'éducation, l'emploi et les moyens d'existence, adopter et imposer des mesures propres à assurer l'éducation des filles, développer leurs compétences techniques et professionnelles et leur enseigner à lire et à écrire.
- Promouvoir la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles ainsi que du nombre d'avortements pratiqués dans des conditions dangereuses, à la fois en tant que priorité de la santé publique et que préoccupation relative aux droits en matière de reproduction.
- Soutenir l'éducation sanitaire afin de faire prendre conscience des risques liés à la grossesse, au travail et à l'accouchement, et d'approfondir la compréhension des rôles et responsabilités respectifs des membres de la famille, notamment des hommes, s'agissant de promouvoir et de protéger la santé maternelle.
- Donner une priorité élevée à l'approvisionnement en eau, surtout dans les zones rurales, et à l'assainissement dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, et en particulier à un meilleur rendement des ressources hydriques, à la stabilisation de la population et à la stabilisation du climat.
- Améliorer l'accès de tous ceux qui vivent dans la pauvreté, en particulier des femmes, aux ressources agricoles, y compris la terre, et promouvoir des systèmes de distribution équitables et efficaces, ainsi que le développement durable.
- Susciter la volonté politique nécessaire pour élaborer des politiques du VIH/sida et les intégrer aux politiques nationales de santé en matière de reproduction, et mettre en oeuvre les plans d'action nationaux; promulguer une législation propre à garantir le respect des droits fondamentaux et la dignité des personnes atteintes du VIH/sida et des orphelins du sida; et dispenser l'éducation et les services nécessaires pour prévenir la transmission de toutes les formes d'infections sexuellement transmissibles, dont le VIH/sida, et pour offrir le traitement de ces infections.
- Veiller à ce que les adolescents, tant scolarisés que non scolarisés, reçoivent l'information nécessaire dans les langues appropriées, aussi bien que des services et des occasions de participer à la planification des politiques et programmes qui leur sont destinés et de faire des choix et prendre des décisions responsables et informées concernant leurs besoins sur le plan de la santé en matière de reproduction et de sexualité.
- N'épargner aucun effort pour assurer d'ici l'an 2015 l'accès universel aux services et produits de santé en matière de reproduction, en encourageant les gouvernements, les donateurs, la société civile et le secteur privé à travailler ensemble, avec l'appui des gouvernements, à atteindre cet objectif.
- Créer et/ou renforcer une capacité nationale de collecter, analyser et diffuser des données statistiques, ventilées par sexe, au service de la planification nationale du développement, et dégager les ressources nécessaires à cette fin.
- Promouvoir et protéger la pleine jouissance par les personnes âgées de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques et éliminer toutes les formes de violence et de discrimination contre elles; et donner aux personnes âgées les moyens de participer pleinement et efficacement à la vie de leurs sociétés respectives dans les domaines économique, politique et social.

Promesse

Nous, Parlementaires, promettons, en tant qu'avocats de la collectivité publique, législateurs et responsables, de mettre en oeuvre ces mesures et de suivre de manière active et systématique les progrès que nous faisons à cet égard. Nous promettons en outre de faire régulièrement rapport sur ces progrès par l'intermédiaire des groupes parlementaires et de nous rencontrer de nouveau dans deux ans pour évaluer les résultats obtenus, sur le plan tant individuel que collectif.